



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 23 MAI 2001
Droit de sceau: Fr. 310



Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir .
Mise à l'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir .

COMMUNE DE VIONNAZ CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN NO 29

DÉLIMITATION DU PERMISSEUR : RAPPO HUBERT
RELEVÉ JUIN 1992 BUREAU DE GEOMETRES J-M VUADENS

POUR APPROBATION DES DELIMITATIONS FORESTIERES

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT
h s

MONTHEY, OCTOBRE 1994

Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EPF/SA et géom. cantonal, Rue de Châtéaux-Vieux 5, 1870 Monthey
tel. 025/72 35 16 fax. 025/72 35 11